CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E61173** **VALABLE JUSQU'AU** **10/12/2026**

ÉDITÉ LE 14/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/02/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 46 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 452420813

Siret : 452 420 813 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 46832

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 538533/15

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 538533/15

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : PEINTURE LYS

Sigle : PEINTURE LYS
5 RUE MARCEL HENAUX (LILLE)
59000 LILLE

Téléphone : 03 20 35 61 99 **Fax :** 03 20 35 84 21
Portable : 0621185911
Responsabilité légale :
TABTI EDDIE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Site Internet :

E-mail : peinturelys@nordnet.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 037 890 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	11	10/01/2024
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	7	22/11/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.